

5 1 2 Centre d'arbitrage belge en matière d'abus sexuels Information, témoignages et conclusion en lien avec le Rapport final

En Belgique, le Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels est l'organe d'arbitrage qui a été créé temporairement en vue de traiter les demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuels commis sur un mineur par un prêtre d'un diocèse belge ou un membre d'une congrégation ou d'un ordre religieux établi en Belgique. Une présentation résumée se trouve dans la première partie et une plus complète dans le Mémoire 2013-2014.

À fin avril 2017, le rapport final du Comité scientifique du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels du 6 mars 2017 (54K0767004) a été présenté à la chambre des députés. Il décrit tout le processus de la mise en place et du fonctionnement de la procédure de conciliation et d'arbitrage et présente une analyse statistique détaillée des demandes.

Le Centre a reçu 621 dossiers dans les délais. Il a donné droit à 507 demandes de victimes de prêtres, pour un montant de 3 millions d'euros. La plupart des dossiers ont fait l'objet d'une conciliation, seuls trois ont nécessité un arbitrage.

Voici d'abord des échos de la conférence de presse extraits des journaux *7SUR7* et *La libre.be* du 25 avril 2017, puis, tirés du rapport lui-même, des témoignages de victimes francophones et la conclusion des auteurs du rapport.

"La commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels a tenu ses promesses envers les victimes", a estimé le professeur Paul Martens, membre du comité scientifique du Centre d'arbitrage. Président émérite de la cour constitutionnelle, il a notamment souligné le caractère unique du système mis en place pour les victimes, les faits étant pour la plupart prescrits et les procédures menées en absence des auteurs. Une fondation, baptisée 'Dignity', a aussi été créée par l'Église catholique pour la représenter dans ces procédures et régler les indemnités.

Pour Karine Lalieux (PS), qui a présidé la commission spéciale de la Chambre, celle-ci est parvenue à travailler efficacement en faisant fi des divergences idéologiques entre partis.

Tous les membres de la commission ont par ailleurs exprimé leur satisfaction quant au travail mené par le centre d'arbitrage. "Vous avez fait avancer les choses", a déclaré Sophie De Wit (N-VA), résumant la position des autres députés.

Le système mis sur pied en Belgique a d'ailleurs inspiré un autre pays, la Suisse, qui a créé en 2016 une Commission Écoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation, ont relevé M. Martens et Mme Lalieux.

« Nous rendons hommage au Parlement et à la Commission Parlementaire pour la mise sur pied du Centre d'arbitrage qui a permis de traiter dans la transparence et la légalité, des faits prescrits", ont indiqué mardi les évêques de Belgique par la voix de Tommy Scholtes, attaché de presse de la Conférence épiscopale. "Toute personne qui souhaite encore faire une communication, obtenir une reconnaissance ou bénéficier d'une écoute peut toujours s'adresser aux points de contact de l'Église qui sont maintenus et demeurent opérationnels », ont-ils ajouté. (*7SUR7* - 25 avril 2017)

Qu'en retenir ? *"Pour nombre de victimes, le fait d'avoir pu être entendues et crues pour la première fois a été un succès et la compensation financière ne revêtait aucune importance"*, peut-on y lire. Il se fait qu'aucune procédure juridique n'a été entamée contre le Centre d'arbitrage qui n'a pas non plus provoqué de réactions négatives. *"Sa mise en place a donc répondu à l'attente de nombreuses victimes qui ne disposaient plus d'aucun moyen de droit pour être reconnues dans leur souffrance et pour obtenir une compensation financière."*

En outre, les réunions mensuelles de la Chambre d'arbitrage permanente ont permis une approche cohérente avec un bel accueil et une grande écoute. L'absence de formalisme, le cadre de la Fondation Roi Baudouin (qui a accueilli ses travaux) et le rôle du secrétaire juridique du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels qui a toujours trouvé les mots justes ont aussi été mis en exergue tout comme l'action du comité scientifique. Bref, toutes les parties sont contentes selon le rapport qui ajoute que *"la Belgique, en dehors de la Suisse, semble être le seul pays qui ait opté en faveur d'une procédure d'arbitrage pour traiter les cas d'abus sexuels au sein de l'Église."* Mieux, la commission suisse Écoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation s'est inspirée de notre modèle. (La libre.be - 25 avril 2017)

Extraits

Rapport final du Comité scientifique du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels - 6 mars 2017 - 54K0767004, p. 93-98

VIII. — COMMENTAIRES ET ÉVALUATION (p. 93-98)

La quasi-totalité des réactions des victimes ayant introduit un dossier auprès du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels ont été positives. Mais il y a aussi eu quelques réactions négatives. Pour information, nous reproduisons ci-dessous quelques-unes de ces réactions, de manière totalement anonyme.

F02-0016 – une chance inespérée

Il y a une dizaine de jours, dans un journal de la RTBF, j'ai entendu l'intervention de certains avocats de victimes qui, comme moi, se sont tournées vers vous à un moment donné.

Je souhaitais réagir à cette intervention, mais il m'a fallu un certain temps pour qu'un peu de lumière surgisse du trouble provoqué par ce reportage.

C'est en pleine connaissance de cause que j'ai décidé de suivre la procédure que vous proposiez.

C'était une chance inespérée, si longtemps après les faits, que ma parole soit entendue et reconnue.

Je savais que la discrétion serait de mise pendant et après cette procédure. Il m'importe peu que cela arrange l'Église ou pas, ce qui compte c'est que l'enfant en moi, pour qui un jour le temps s'est figé dans *une grande sidération, ... que cet enfant soit apaisé et que l'adulte puisse poursuivre sa route. Si une parole est écoutée avec sincérité, si la réparation est juste, elle peut déboucher sur une dignité retrouvée, elle peut faire mourir la plainte et apporter de la vie. Il me semble donc que le combat de ces avocats pour que leurs clients puissent poursuivre ailleurs leur plainte, que ce combat n'est pas une bonne chose pour les victimes. Ils s'enfermeront dans ce statut, n'envisageront pas le pardon et l'apaisement qui en découle. En ce qui me concerne j'attends de pouvoir pardonner et de me défaire de ce fardeau. Des tristes années de ma préadolescence, je retiens non seulement l'incompréhension de ce*

qui m'arrivait, la paralysie de mes facultés intellectuelles, de ma sexualité ensuite, puis les ténèbres qui ont obscurci ma jeunesse. Ce que je retiens aussi c'est le regard fuyant de mes proches et de ceux auxquels je m'adressais. L'espoir de cette procédure est surtout pour moi que l'institution religieuse puisse aller à ma rencontre, soutenir mon regard pour m'aider à me libérer et à mieux vivre.

J'aurais pu choisir de me faire représenter par un avocat. Je ne l'ai pas fait, non par naïveté, mais parce que je souhaite que ma liberté soit entière et qu'aucune considération autre que de clore un chapitre douloureux de mon histoire personnelle (même si ces faits ont irrémédiablement changé le cours de mon existence) n'intervienne. Si je m'adresse à vous, c'est afin que ma voix puisse être entendue au même titre que celle de ces professionnels du droit. Je reste convaincu que si votre médiation est bien menée, elle peut apporter beaucoup à tous ceux dont les plaies cicatrisent mal.

F02-0031 – un montant ridicule - Compensation d'un montant de 4 000 euros

Suite à la réunion du 11 janvier dernier et conformément à notre discussion, je me permets de vous informer que j'accepte la proposition de compensation financière. En effet, au vue de ma situation financière difficile, je ne puis me permettre de refuser ladite offre.

Je tiens néanmoins à vous faire part de mon dépit face au montant ridicule proposé.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir me convoquer, comme convenu, le lundi 18 février plutôt le matin (après 10 h.30 de préférence) ou éventuellement l'après-midi (après 14 heures) afin de signer les divers documents et de clôturer définitivement ce pénible dossier.

F02-0038 – préfère participer seul à la rencontre

Je vous confirme le rendez-vous afin d'être entendu le 11 février à 13 heures.

Même si pour moi le fait que le dossier ait été dévoilé est un soulagement, je viendrai seul car le fait de tout réexpliquer et la présence d'une personne qui n'a pas eu le "vécu" etc. ne fait que remettre tout en tête etc...

Je préfère une discussion spontanée et j'espère la clôture définitive. J'espère que vous comprenez ma position, j'ai ouvert ce dossier non pas pour en être affecté à nouveau mais bien pour en finir. Le plus tôt sera le mieux.

Merci déjà de m'avoir permis ceci.

F02-0043 – remerciements pour écoute et compréhension

Suite à ma rencontre avec la Commission d'arbitrage, il avait été convenu qu'une indemnité me serait versée suite à l'analyse faite par les membres de la Commission...

Je les remercie d'ailleurs encore de leur écoute et compréhension. Ce fut un grand moment pour moi !

F02-0060 – remerciements CAP, Dignity et secrétariat

J'ai bien reçu la somme promise lors de notre rencontre du 2 septembre, à temps pour mon anniversaire, ce qui me touche sincèrement.

Ce geste concret me déculpabilise, représente pour moi un honneur retrouvé, une délivrance.

Monsieur Keutgen, Madame Meyfroet, Vous avez prononcé les mots qui manquaient pour que je puisse vivre en paix.

Ce qui a été difficile pour moi, c'était de déballer le passé en présence de mon mari, Jean-Pierre, qui ne connaissait pas les détails. Il avait courageusement souhaité être présent pour me soutenir, toujours généreux, bienveillant depuis tant d'années.

La façon dont tout s'est déroulé dans la sérénité, la clarté, l'empathie m'ont encouragée à tourner la page avec confiance.

Toutes les victimes que nous étions et chacune de leur famille ont de la chance de pouvoir avoir accès au Centre d'Arbitrage et voir enfin leur souffrance reconnue dans le respect des personnes. Vous faites une équipe digne d'admiration.

Madame Cara,

Au nom de l'église, vous avez reconnu les faits. Merci pour vos démarches, mais je regrette que devant mes souffrances, vous ayez demandé des précisions que je ne pouvais vous donner, et cela à plusieurs reprises et avec tant d'insistance. Il y a dans une grande partie de l'Église catholique un long et courageux chemin à parcourir pour être vraiment à l'écoute des humains et en cohérence avec le message évangélique. Puisse ce travail de la part de Dignity contribuer à faire avancer l'Église vers la compassion, l'humilité, le partage.

Monsieur Verhoeven,

Merci pour votre diligence et toutes les réponses à mes questions.

Merci aussi pour les contacts que vous établissez avec respect.

Je vous fais une dernière demande, celle de transmettre mon message aux personnes concernées.

Bonne continuation à chacune et chacun de vous,

Notre rencontre reste un moment fort de ma vie.

Merci de redonner de l'espoir et de nous aider sur le chemin de la résilience.

F03-0034 – très grande déception (montant)

Par la présente, je voudrais vous faire part de ma très grande déception suite à la conciliation du 4 mars 2013 à 11H00.

Ce jour-là, je me suis présenté à la fondation Roi Baudouin où je fus fort impressionné par les lieux ; On me présenta Monsieur Joachim, Madame Meyffroet et un autre Monsieur dont j'ai oublié le nom et qui représentait l'Eglise en tant que juriste.

J'avais devant moi des hauts responsables de la société et de l'Eglise à qui je pouvais EN-FIN parler du désastre que fut mon enfance. Il n'y a pas un jour où je ne pense à ces actes effroyables dont je fus victime et, malheureusement plus le temps passe, plus j'y pense, et comme le cerveau est bizarre, il me rappelle des détails horribles que je suis encore trop gêné de raconter à quiconque.

Je pensais que cette conciliation me permettrait de tourner une page mais quelle ne fut pas ma déception lorsque Monsieur Joachim me dit que mon préjudice était estimé à 9000 €.

Je fis remarquer de suite que j'estimais mon préjudice bien supérieur à la somme proposée ainsi qu'avoir droit à un entretien avec un haut dignitaire de l'Eglise. Mais après quelques discussions et sous le coup de l'émotion devant ces hauts dignitaires et la satisfaction que ces personnes m'écoutent, me croient et compatissent à mon malheur, j'ai signé leur proposition.

Mais le soir même, passé le coup de l'émotion et à tête reposée, je me suis de nouveau senti lésé estimant n'avoir pas été dédommagé à la hauteur des malheurs que j'ai vécus et que je vis toujours. J'ai le sentiment que personne ne comprendra jamais la gravité des faits ; que faut-il donc avoir subi pour être repris dans la catégorie 4 ?

J'avais mis un tel espoir en vous.

Voilà l'état d'incompréhension et de déception dans lequel je me trouve maintenant.

F03-0050 – merci

Chers amis,

Je peux vous appeler ainsi...

Un énorme merci ... bien reconnaissant pour votre merveilleuse gentillesse et votre compréhension.

Et le résultat obtenu!!!

Une grande chance de vous avoir rencontrés.

F07-0008 – réaction de l'épouse

Avec tout le respect et l'amour pour mon mari je le décrirais comme homme CASSE! Il a été complètement cassé de l'intérieur. Avec très peu d'estime de soi, dû à cet évènement, son éducation. Le processus de guérison est très long, lent et difficile. Je perds souvent espoir. Ma colère domine car de plus, son abuseur est mort, cet abus prescrit.

Mais c'est un soulagement pour moi énorme qu'un tribunal arbitraire ait été créé pour écouter et entendre le chagrin des familles touchées par les abus sexuels avec des membres de l'Eglise. L'église est responsable de ses nombreux pédophiles!! Que ceux qui vivent encore soient extrêmement punis car ils commettent des crimes. Ces crimes ne tuent pas physiquement mais psychologiquement des hommes et des femmes victimes de ces abus. Ces victimes sont vivantes mais tellement mortes de l'intérieur. Puis-je espérer que pour mon mari, la démarche de pouvoir vous déposer son dossier, son lourd fardeau, puisse le libérer définitivement et qu'il puisse prendre enfin le chemin du vrai bonheur.

F09-0023 – merci

Cher Monsieur Verhoeven,

Je tiens à vous remercier pour votre chaleureux accueil hier dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin. Je vous prie de trouver ci-joint un RIB pour le versement, en vous remerciant encore une fois, ainsi que la Commission d'Arbitrage.

F10-146 – merci, destination de la compensation d'un montant de 3 500 euros

Comme suite à ce dossier, je vous ai signalé ne pas vouloir profiter de l'aumône accordée, et j'ai enfin trouvé une manière plus ou moins directe d'aider des gens ou associations méritables.

C'est ainsi que j'ai souscrit un virement mensuel à durée indéterminée pour l'association VILLAGES ENFANTS, et que d'autre part, j'ai déjà versé – et le ferai encore dans les prochaines années –, une somme de 550 euro à Mme.; afin de lui permettre d'apurer un mois de remboursement hypothécaire alors qu'elle est très méritante et dans une situation précaire.

J'ai quand même été surpris de la modicité de l'indemnité accordée (aurais-je dû prendre un avocat?) nonobstant la gentillesse avec laquelle je fus reçu.

Mes remerciements vont en particulier à Monsieur Philip VERHOEVEN, pour son accueil, son écoute, sa réserve discrète. Vraiment "the right man in the right place". Merci.

NB : Les autres témoignages sont en néerlandais.

X. CONCLUSION – (p. 115-116)

Il est permis de s'interroger sur la manière appropriée de mesurer le succès du Centre d'arbitrage : en fonction du nombre de conciliations réussies? Pour nombre de victimes, le fait d'avoir pu être entendues et crues pour la première fois a été un succès et la compensation financière ne revêtait aucune importance.

Aucune procédure juridique n'a été entamée contre le Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels. Celui-ci n'a pas non plus provoqué de réactions négatives.

Il peut se déduire de ce qui précède que la mise en place d'un Centre d'arbitrage a répondu à l'attente de nombreuses victimes qui ne disposaient plus d'aucun moyen de droit pour être reconnues dans leur souffrance et pour obtenir une compensation financière.

Les éléments suivants sont probablement à la base du succès du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels :

- le fait qu'à peine trois arbitrages proprement dits (avec constitution de collège arbitral) aient été nécessaires, à défaut de conciliation entre les parties;
- l'avantage que le Centre d'arbitrage a pu travailler dans le calme et la dignité.
- l'état d'esprit très positif de l'Église.
- la composition interdisciplinaire de la Chambre d'arbitrage permanente

- la recherche permanente d'accords de la part de la Chambre d'arbitrage permanente.
- les réunions mensuelles de la Chambre d'arbitrage permanente ont conduit à une approche cohérente.
- la façon dont les procédures ont été conduites : l'accueil ; l'écoute ; l'absence de formalisme ; le cadre de la Fondation Roi Baudouin; le rôle du secrétaire juridique du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels qui a toujours trouvé les mots justes.
- le Comité scientifique a été une précieuse interface entre la Chambre d'arbitrage permanente, le Secrétariat juridique, la Commission de suivi et la Fondation Roi Baudouin.

On ne peut que se féliciter de constater qu'à la fin des travaux du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels, la majorité des dossiers traités par la Chambre d'arbitrage permanente ont fait l'objet d'une conciliation et d'un règlement amiable, à la satisfaction des victimes et des représentants de l'Église. Cette constatation est d'autant plus remarquable que la Belgique, en dehors de la Suisse, semble être le seul pays qui ait opté en faveur d'une procédure d'arbitrage pour traiter les cas d'abus sexuels au sein de l'Église.

En Suisse, en 2016 une Commission Écoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation (CECAR78) a été installée qui a pour but d'assurer le traitement des dossiers d'abus sexuels au sein de l'Église catholique en Suisse. La constitution de la CECAR en Suisse s'est inspirée du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels en Belgique.

Bruxelles, 6 mars 2017

Paul MARTENS

Etienne MONTERO

Sophie STIJNS

Herman VERBIST